

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mars 2017

Présents : Paul VERNAY, Yves PAQUIER, Marc OBRINGER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD, Nathalie LAMBERT Christian MILLET, Annabelle BIANCHI Maryvonne BOUCHARD et Marie-Pierre CHESSEL

Excusés : Magalie SAVART (pouvoir à Nathalie LAMBERT), Bernard CHARDON (pouvoir Marc OBRINGER), Catherine LEIGNIER (pouvoir Annabelle BIANCHI), Christelle MORTEL et Chantal CLEMENT,

Absents :

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2017 avec 12 voix pour et 1 abstention.

Le Conseil Municipal accepte le rajout à l'ordre du jour de : « Contrat Photocopieur »

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

RAS

2 COMPTE DE GESTION 2016

Les comptes de gestion sont établis par les services du Trésor Public.

Les comptes de gestion de la Commune et du Budget Assainissement sont approuvés à l'unanimité.

3 COMPTE ADMINISTRATIFS 2016

Le compte administratif de la commune s'élève en fonctionnement à 750 976 euros de dépenses et 1 240 659 euros en recettes, soit une capacité d'autofinancement brut de près de 490 000 euros.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 383 021 euros et les recettes à 1 348 154 euros. Les travaux et achats de matériel s'élèvent à environ 800 000 euros, réalisés en 2016.

Les comptes administratifs commune et assainissement sont approuvés à l'unanimité avec 12 voix pour.

Les excédents sont ainsi affectés : 187 374 euros en recettes de fonctionnement, 380 283 euros en dépenses d'investissement et 306 174 euros en recettes d'investissement.

Ces affectations sont approuvées par 13 voix pour, ainsi que les affectations du budget assainissement.

4 BUDGET 2017

Le budget de fonctionnement est équilibré à la somme de 1279 390 euros et le budget d'assainissement à la somme de 1 941 783 euros

Le budget de la commune est approuvé avec 11 voix pour et 2 contre.

PROGRAMME INVESTISSEMENT 2017					
OPÉRATIONS		REPORTS	Délib du 23/01/2017	BP 2017	TOTAL
COMPTE 20					
2031	Etudes		5 000 €		20 000 €
2033	Annonces				2 000 €
2041582					
	S/TOTAL COMPTE 20				22 000 €
2152	INSTALLATION DE VOIRIE (jeux city stade)				40 000 €
2158	Autre MATERIEL ET OUTILLAGE				2 000 €
2121	Plantations				
2128	Aménagement de terrains (cour école + aménagt extérieur ferme)				135 000 €
	Cour école				
2135	INSTALLATIONS GENERALES				3 000 €
2184	Mobilier		15 000 €		20 000 €
2188	MATERIELS DIVERS		5 000 €		8 000 €
21571	Matériel Roulant (Véhicule)				25 000 €
2111-95	TERRAIN				
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE (barrière parking)		20 000 €		50 000 €
2183-145	MATERIEL INFO MAIRIE				1 000 €
2183-161	INFO ECOLE				4 000 €
2162	ARCHIVES				
COMPTE 21 - ACQUISITIONS					288 000 €
2313	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		200 000 €		
2313-190	Ferme Juenet	160 933 €			550 000 €
2313-192	Maison Colosiez	1 500 €			1 500 €
2313-182	Bâtiments communaux (école)				30 000 €
2313-196	Batiments communaux : ACCESSIBILITE salle polyvalente				80 000 €
2313-139	Wc Publics				
2313-197	Local Technique : photovoltaïque, toiture				100 000 €
	S/TOTAL 2313				761 500 €
2315	travaux de voirie		50 000 €		
2315-123	TX de VOIRIE (Salle de Rapan)				40 000 €
2315-155	TRAVAUX TILLEUL				
2315-157	AMENAGT TOURIST, CITE				
2315-198	Travaux Le Péage-RD4				190 000 €
	S/TOTAL 2315				230 000 €
COMPTE 23 - TRAVAUX					
TOTAUX		162 433 €	295 000 €		1 301 500 €

Assainissement : le budget s'équilibre à 84 090 euros en fonctionnement et 43 635 en investissement.

Il est approuvé par 13 voix pour.

5 TAUX D'IMPOSITION

Par 13 voix pour le conseil décide le maintien à l'identique des 3 taux des impôts locaux :

Taxe habitation : 10.37 %

Taxe foncière bâti : 11.20 %

Taxe foncière non bâti : 43.68 %

6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations sont approuvées avec 13 voix pour. La subvention au Printemps de Pérouges est maintenue avec la création d'un partenariat avec cette association.

7 EMPRUNTS

Les différents projets d'investissement pour 2017 s'élèvent à 1 301 500 euros, avec notamment les projets de la ferme, de voirie et de bâtiments communaux.

Un emprunt de 400 000 euros est nécessaire pour réaliser ces projets. Le montant et la durée du prêt sont étudiés pour maîtriser l'endettement communal. L'emprunt de 400 000 euros est voté par 8 voix pour une durée de 8 ans, 3 pour une durée de 10 ans, 1 contre et 1 abstention.

8 TABLEAU DES EMPLOIS

Il y a lieu de modifier le tableau des emplois au 1er avril 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, accepte la proposition du Maire concernant le recrutement d'un nouvel agent technique principal de 2ème classe,

9 CONTRATS TEMPORAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, décide de créer deux emplois d'ouvriers polyvalents à compter du 1er avril 2017 pour une durée de 1 an (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs).et précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires
Ces contrats pourront prendre la forme de CUI.

10 CONVENTION OFFICE DE TOURISME

Au 1^{er} janvier 2017, a été créé le nouvel office de tourisme Pérouges – Bugey – Plaine de l'Ain à caractère communautaire, qui prend la suite de l'office de tourisme communal. Cette prise de compétence doit se réaliser dans des conditions identiques.

Il est donc proposé la rédaction d'une convention de mise à disposition des locaux communaux à destination de la nouvelle structure intercommunale.

Il est demandé de préciser le nombre de jour d'utilisation : 2 jours pour la salle St Crépin et la salle des mariages et 1 journée pour la Caserne.

Avec ces précisions, la convention est approuvée avec 12 voix pour et 1 contre.

11 ENCAISSEMENT DE CHEQUES.

Le conseil, avec 13 voix pour, autorise le Maire à procéder à l'encaissement d'un chèque de 17.23 de la Librairie du Change

12 CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire explique que le photocopieur de la mairie est transféré à l'école et que celui de la mairie est remplacé. De plus une nouvelle imprimante est installée en mairie, le tout par 01 BUREAUTIQUE.

Le Conseil par 12 voix pour et 1 abstention accepte ce contrat pour un montant trimestriel de 558 euros HT.

13 QUESTIONS DIVERSES

La Chambre d'agriculture nous propose une convention afin de faire un diagnostic communal d'étudier les possibilités d'installation d'agriculteurs, soit en grande culture, en petite activité, ou en rapport avec l'activité touristique. Cette proposition est acceptée avec 12 voix pour et 1 contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

Le prochain conseil municipal aura lieu le 03 Mai 2017 à 20 h.